Message du 18/12/18 à 18h37

> Objet : Observations enquête publique - aménagement de la RN 154

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Ce projet me semble le dispositif favorisant le circulation transversale est-ouest et freinant la circulation nord sud alors que le flux principal correspondant à l'entrée dans Dreux est dans ce sens.

La distance entre les deux ronds-points n'est que d'une cinquantaine de mètres ne permettant qu'une attente de quelques véhicules entrainant ainsi le blocage du rond-point en amont et donc aggravant la difficulté de l'entrée dans Dreux.

Sa seule utilité est de dissuader de l'utilisation des rocades de Dreux et de rendre l'autoroute plus attractive.

De plus je doute que les convois exceptionnels puissent passer par ce nouveau rond-point compte tenu de son rayon.

Je partage une des observations qui vous a été transmise : « Concernant l'aménagement de la RN 154 entre Vernouillet et Marville-Moutiers-Brûlé, il serait préférable de mettre la route à deux voies dans le sens Marville-Moutiers-Brûlé – Vernouillet et prévoir une bretelle pour se diriger vers Paris et donc prévoir des panneaux directionnels sur cette portion de la RN 154 afin que les véhicules puissent se positionnent en amont pour choisir leur direction de circulation »

Le prétexte « grande faune » pour justifier un dispositif de séparation léger dans l'aménagement de la N154 me semble totalement fallacieux si l'on se réfère à l'étude d'impact faite pour la mise en concession de la N12 et de la N154, en effet des dispositifs de passage de grands gibiers y sont prévus. De plus la page 80 de la pièce E de l'étude d'impact du présent projet montre que l'axe des déplacements des cervidés se situe entre l'autoroute et les zones habitées et d'activité de Vernouillet ce qui est délirant. Il est évident que si le projet autoroutier se réalise, les cervidés ne passeront plus là et donc l'argument de la DREAL tombe

Il faut mettre en place un dispositif de séparation infranchissable pour tout véhicule entre les deux voies de l'aménagement sinon nous serons à la merci de conducteurs qui voudront faire demi-tour, pris au piège de l'embouteillage provoqué par l'aménagement des ronds-points.

Je partage ce qui a déjà été écrit par d'autres : « En effet, l'aménagement central prévu de la RN 154 n'empêche pas les demi-tours intempestifs des automobilistes, même avec le marquage sonore au sol. Encore des morts à prévoir sur cette portion de route. »

Le projet tel qu'il est ne présente aucun intérêt aussi bien du point de vue de la fluidité du trafic (sauf pour le trafic transversal est-ouest…et encore pour cela il est incomplet) que du point vue sécurisation du la N154 au sud de Dreux et donc mon avis est défavorable à ce projet alors qu'il y a urgence à sécuriser réellement ce tronçon.

Avec mes meilleurs sentiments

François BORDES

7, côte de Dampierre

28350 Dampierre-sur-Avre